

Très urgent.

GOUVERNEMENT GENERAL
SECRETARIAT GENERAL
1ère Section - Secrétariat.

Léopoldville, le 16 septembre 1958.

N° 911/029557

OBJET : Correspondance
et courrier.

J. 323

KIBUNGO



472

At.

De la Belgique

A Messieurs :

- le Vice-Gouverneur Général
Gouverneur du Territoire du Ruanda-Urundi
- les Présidents des Cours d'Appel
(Léopoldville - Elisabethville)
- les Procureurs Généraux
(Léopoldville - Elisabethville)
- le Commandant en Chef de la Force Publique
- le Commissaire au Plan Décennal
- les Gouverneurs de Province
- les Directeurs Généraux (tous)
- l'Administrateur en Chef de la Sûreté
- les Directeurs, Chefs de service.

Copie pour Messieurs :

- le Commissaire Général du Fonds du Roi
- le Chef de Cabinet du Gouverneur Général.

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'Arrêté royal du 18 août 1958 modifiant le titre du Ministre des Colonies et la dénomination de son département.

Afin de faire concorder les mesures prises au Département et celles à prendre au Congo, les correspondances officielles partant du Congo Belge et du Ruanda-Urundi à destination du Département porteront, à partir du 28 septembre 1958, les adresses suivantes :

MINISTRE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI
MINISTERE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI.

POUR LE GOUVERNEUR GENERAL,
LE SECRETAIRE GENERAL,
J. JONLET

3207.

1
el